



Delai pour une expertise médicale

Par **dudumag**, le **03/08/2022** à **14:49**

Bonjour,

Je suis convoqué pour une expertise médicale demandée par un assureur de prêt. La date fixée par l'expert est située presque deux mois après la fin de mon arrêt de travail et plus de 6 mois après la date de la prolongation. Est ce légal? Peut on être convoqué après la date d'arrêt et 3 mois après 6 mois après la demande d'expertise suspendant la prise en charge?

Merci d'avance. Cordialement.